



ALSACE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

STRASBOURG, le

DISPOSANT :

SYNDICAT MIXTE DU GOLF DE LA SOMMERAU
1, RUE DU GENERAL LECLERC
67440 MARMOUTIER
REPRESENTÉ PAR MONSIEUR STÉPHANE LEYENBERGER

ATTRIBUTAIRES :

1) POUR 6053/10.000èmes :
RÉGION GRAND EST
1, PLACE ADRIEN ZELLER
67000 STRASBOURG
REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR JEAN-LUC BOHL

2) POUR 3947/10.000èmes :
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
PLACE DU QUARTIER BLANC
67000 STRASBOURG
REPRÉSENTÉ PAR MONSIEUR FREDERIC BIERRY

DÉSIGNATION DES BIENS :

DES BIENS IMMOBILIERS SIS A HENGWILLER ET SOMMERAU POUR UN
TOTAL DE 61HA 39A 30CA

Par devant nous, Président du Conseil Régional Grand Est, ont comparu :

1°) Le SYNDICAT MIXTE DU GOLF DE LA SOMMERAU, dont le siège est située 1, rue du Général Leclerc à MARMOUTIER (67440), identifié sous le n° SIREN 256 703 042.

Représenté par Monsieur Stéphane LEYENBERGER, agissant en sa qualité de Président, comme tel son représentant légal, spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération prise par le Conseil Syndical en date du 3 mars 2020 et dont copie du procès-verbal certifiée conforme demeure annexée aux présentes après mention.

Ci-après désigné le DISPOSANT,
D'UNE PART,

M. Stéphane LEYENBERGER déclare que le SYNDICAT MIXTE DU GOLF DE LA SOMMERAU n'a reçu de la Préfecture aucune notification d'un recours devant le Tribunal Administratif.

2°) La RÉGION GRAND EST dont le siège est situé 1 Place Adrien Zeller à STRASBOURG (67000), identifiée sous le n° SIREN 200 052 264,

Représentée par Monsieur Jean-Luc BOHL, agissant en sa qualité de 1^{er} Vice-Président autorisé par une délibération de la Commission Permanente n°18CP-1660 en date du 12 octobre 2018 à signer en son nom et pour le compte de la Région GRAND EST le présent acte et dont copie certifiée conforme demeure annexée aux présentes après mention.

3°) Le DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN dont le siège est situé Place du Quartier Blanc à STRASBOURG (67000), identifié sous le n° SIREN 226 700 011,

Représenté par Monsieur Frédéric BIERRY agissant en sa qualité de Président autorisé par une délibération de la Commission Permanente n°2020/157 en date du 22 juin 2020 à signer en son nom et pour le compte du Département du Bas-Rhin le présent acte et dont copie certifiée conforme demeure annexée aux présentes après mention.

Ci-après désignés les ATTRIBUTAIRES.
D'AUTRE PART,

Monsieur Frédéric BIERRY et Monsieur Jean-Luc BOHL, déclarent respectivement que le DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN et que la RÉGION GRAND EST n'ont reçu de la Préfecture aucune notification d'un recours devant le Tribunal Administratif.

EXPOSÉ PRÉALABLE :

Le Syndicat Mixte du Golf de la Sommerau regroupe la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin, la Ville de Saverne et la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier Sommerau. Cette structure avait pour objet la construction d'un golf public sur les bans communaux des villages de HENGWILLER, BIRKENWALD et SALENTHAL devenus nouvelle commune de la SOMMERAU depuis le 1er janvier 2016.

Pour la réalisation de ce projet, déclaré d'utilité publique (DUP) par un arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2010, le Syndicat est devenu propriétaire de l'ensemble du foncier du site (78ha 49a 22ca), après l'obtention de la DUP, par actes notariés de vente amiable pour près de 90% de la surface, le reste ayant été acquis après ordonnance d'expropriation rendue par le Juge de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg (jugement du 23 décembre 2011 RG 11/00019 et jugement du 8 juin 2012 RG 12/00001).

Par une délibération en date du 26 octobre 2015, les élus du Conseil syndical ont décidé d'abandonner le projet de construction du golf public.

Suite à cette décision, les quatre membres du syndicat ont délibéré sur le principe de la dissolution et l'arrêté préfectoral du 1er juin 2017 a mis fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte du golf de la Sommerau. Aux termes dudit arrêté, le Syndicat conserve sa personnalité morale pour les besoins de sa liquidation, qu'il convient de mettre en œuvre.

La procédure du droit de rétrocession des terrains aux anciens propriétaires a été mise en œuvre, et les 343 anciens propriétaires connus ont été contactés, par courrier en recommandé avec accusé de réception, pour leur proposer le rachat prioritaire des terrains dont ils étaient propriétaires.

Au final, sur les 360 parcelles comprises dans le périmètre de la DUP, 79 ont fait l'objet d'une demande de retour par leur(s) ancien(s) propriétaire(s).

A ce jour, le Syndicat est encore propriétaire des parcelles restantes, qui sont l'objet du présent acte.

La convention de financement du 16 décembre 2005, conclue entre le Département et le Syndicat, et la convention de financement du 5 février 2004 entre la Région Alsace, aux droits de laquelle vient la Région Grand Est, et le Syndicat prévoyaient expressément :

« Par ailleurs, si le projet ne devait pas se réaliser, les terrains acquis par le syndicat mixte reviendront en propriété au Département du Bas-Rhin et la Région Alsace au prix symbolique. Un avenant déterminera, en tant que de besoin, les modalités pratiques d'application de cet alinéa. »

L'avenant susvisé a été entériné par le Syndicat Mixte de la Sommerau, par le Département du Bas-Rhin et par la Région Grand Est. Il prévoit l'attribution au Département et à la Région des terrains qui n'ont pas été rétrocédés aux anciens propriétaires.

En considération des contributions financières qui avaient été versées par les 2 collectivités pour permettre l'acquisition des terrains, à savoir 473 500 € par la Département et 726 000 € par la Région, cette attribution se fera à titre gratuit, dans le cadre d'une indivision entre le Département du Bas-Rhin et la Région Grand Est, au prorata de leurs contributions financières respectives, soit 39,47 % pour le Département et 60,53 % pour la Région.

Tel est l'objet des présentes.

Article 1^{er} – LIQUIDATION DES BIENS IMMOBILIERS DU SYNDICAT MIXTE DU GOLF DE LA SOMMERAU :

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} juin 2017, la dissolution du Syndicat Mixte du Golf de la Sommerau ne pourra être prononcée que lorsque les conditions de sa liquidation seront réunies.

Pour ce faire, il convient dans un premier temps de régler le sort des biens immobiliers acquis par le Syndicat. Les autres postes d'actif, de passif et de de trésorerie feront l'objet d'une délibération du Conseil Syndical.

En conséquence de l'exposé qui précède, Monsieur Stéphane LEYENBERGER, susnommé ès-qualités, cède en obligeant le SYNDICAT MIXTE aux garanties ordinaires et de droit les plus étendues à la REGION GRAND EST, ce qui est accepté par ++++ et Jean-Luc BOHL, également ès-qualités, les biens dont la désignation suit.

Article 2 - DÉSIGNATION DES BIENS IMMOBILIERS :

Des terrains en nature de prés, cadastrés :
Commune de HENGWILLER :

Section 1 n°95 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de douze ares et vingt-neuf centiares	12 a 29ca	Prés
Section 1 n°96 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de quatorze ares et soixante-dix centiares	14a 70ca	Prés
Section 1 n°97 Lieudit Laemmermat Pour une contenance cadastrale de dix-sept ares et quatre-vingt-dix-huit centiares	17a 98ca	Prés
Section 1 n°98 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de trente-trois ares et soixante-douze centiares	33a 72ca	Prés
Section 1 n°99 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de vingt-deux ares et quatre-vingt-quatre centiares	22a 84ca	Prés
Section 1 n°100 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de vingt-deux ares et trois centiares	22a 03ca	Prés
Section 1 n°101 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de quarante-et-un ares et quatorze centiares	41a 14ca	Prés
Section 1 n°102 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de quarante-trois ares et soixante-quinze centiares	43a 75ca	Prés
Section 1 n°103 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de dix-neuf ares et soixante centiares	19a 60ca	Prés
Section 1 n°104 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de neuf ares et cinquante-cinq centiares	9a 55ca	Prés

Section 1 n°105 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de vingt-quatre ares et quatre-vingt-douze centiares	24a 92ca	Prés
Section 1 n°106 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de seize ares et quatre-vingt-huit centiares	16a 88ca	Prés
Section 1 n°107 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de trois ares et quarante centiares	3a 40ca	Prés
Section 1 n°108 Lieudit Laemmermat Pour une contenance cadastrale de deux ares et soixante-dix-huit centiares	2a 78ca	Prés
Section 1 n°109 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de dix-sept ares et quarante-huit centiares	17a 48ca	Prés
Section 1 n°110 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de dix-sept ares et dix-sept centiares	17a 17ca	Prés
Section 1 n°111 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de deux ares et quatre-vingt-dix centiares	2a 90ca	Prés
Section 1 n°112 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de un are et trente-deux centiares	1a 32ca	Prés
Section 1 n°113 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de neuf ares et vingt-huit centiares	9a 28ca	Prés
Section 1 n°114 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de neuf ares et quarante-deux centiares	9a 42ca	Prés
Section 1 n°115 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de un are et dix-sept centiares	1a 17ca	Prés
Section 1 n°116 Lieudit Laemmermatt	81ca	Prés

Pour une contenance cadastrale de quatre-vingt-un centiares		
Section 1 n°117 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de six ares et soixante-neuf centiares	6a 69ca	Prés
Section 1 n°118 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de dix-huit ares et seize centiares	18a 16ca	Prés
Section 1 n°119 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de un are et soixante-dix-huit centiares	1a 78ca	Prés
Section 1 n°120 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de un are et quatre-vingt-neuf centiares	1a 89ca	Prés
Section 1 n°121 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de douze ares et vingt-six centiares	12a 26ca	Prés
Section 1 n°123 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de sept ares et soixante-quinze centiares	7a 75ca	Prés
Section 1 n°124 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de trois ares et quatre-vingt-huit centiares	3a 88ca	Prés
Section 1 n°125 Lieudit Laemmermmatt Pour une contenance cadastrale de treize ares et vingt-sept centiares	13a 27ca	Prés
Section 1 n°126 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de quarante-cinq ares et quatre-vingt-dix-neuf centiares	45a 99ca	Prés
Section 1 n°127 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de vingt-sept ares et quatre centiares	27a 04ca	Prés
Section 1 n°128 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de neuf ares et vingt-cinq centiares	9a 25ca	Prés

Section 1 n°129 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de deux ares et cinquante-neuf centiares	2a 59ca	Prés
Section 1 n°130 à Hengwiler Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de six ares et cinquante-six centiares	6a 56ca	Prés
Section 1 n°131 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de treize ares et douze centiares	13a 12ca	Prés
Section 1 n°132 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de cinq ares et cinquante-quatre centiares	5a 54ca	Prés
Section 1 n°135 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de sept ares et soixante-deux centiares	7a 62ca	Prés
Section 1 n°136 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de trois ares et quatre-vingt centiares	3a 80ca	Prés
Section 1 n°137 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de quatre ares et quatre centiares	4a 04ca	Prés
Section 1 n°138 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de sept ares et soixante-et-onze centiares	7a 71ca	Prés
Section 1 n°141 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de seize ares et trente centiares	16a 30ca	Prés
Section 1 n°142 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de vingt-deux ares et cinquante-quatre centiares	22a 54ca	Prés
Section 1 n°143 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de quatorze ares et quatre-vingt-six centiares	14a 86ca	Prés
Section 1 n°144 Lieudit Laemmermatt	11a 52ca	Prés

Pour une contenance cadastrale de onze ares et cinquante-deux centiares		
Section 1 n°145 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de onze ares et douze centiares	11a 12ca	Prés
Section 1 n°146 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de treize ares et soixante-et-onze centiares	13a 71ca	Prés
Section 1 n°147 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de treize ares et trois centiares	13a 03ca	Prés
Section 1 n°148 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de dix ares et trente-et-un centiares	10a 31ca	Prés
Section 1 n°149 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de treize ares et trente centiares	13a 30ca	Prés
Section 1 n°150 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de douze ares et soixante-quatorze centiares	12a 74ca	Prés
Section 1 n°151 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de onze ares et trente-et-un centiares	11a 31ca	Prés
Section 1 n°152 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de onze ares et treize centiares	11a 13ca	Prés
Section 1 n°209/95 Lieudit Laemmermatt Pour une contenance cadastrale de quinze ares et trente-et-un centiares	15a 31ca	Prés
Sous-total contenance pour HENGWILLER	7ha 21a 25ca	

Commune de SOMMERAU :**Ban de l'ancienne commune de BIRKENWALD**

Section 41/1 n°25 Lieudit Oberhalb der Meierei Pour une contenance cadastrale de dix-huit ares et cinquante-neuf centiares	18a 59ca	Prés
Section 41/1 n°26 Lieudit Oberhalb der Meierei Pour une contenance cadastrale de cinq ares et quarante-neuf centiares	5a 49ca	Prés
Section 41/1 n°27 Lieudit Oberhalb der Meierei Pour une contenance cadastrale de treize ares et cinquante-sept centiares	13a 57ca	Vergers
Section 41/1 n°28 Lieudit Oberhalb der Meierei Pour une contenance cadastrale de six ares et neuf centiares	6a 09ca	Prés
Section 41/1 n°29 Lieudit Oberhalb der Meierei Pour une contenance cadastrale de dix-sept ares et soixante-treize centiares	17a 73ca	Vergers
Section 41/1 n°30 Lieudit Oberhalb der Meierei Pour une contenance cadastrale de trente-six ares et quatre-vingt-onze centiares	36a 91ca	Vergers
Section 41/1 n°31 Lieudit Oberhalb der Meierei Pour une contenance cadastrale de treize ares et quatre-vingt-trois centiares	13a 83ca	Prés
Section 41/1 n°32 Lieudit Oberhalb der Meierei Pour une contenance cadastrale de vingt-cinq ares et soixante-sept centiares	25a 67ca	Vergers
Section 41/1 n°33 Lieudit Oberhalb der Meierei Pour une contenance cadastrale de vingt ares et neuf centiares	20a 09ca	Vergers
Section 41/1 n°35 Lieudit Oberhalb der Meierei Pour une contenance cadastrale de dix ares et quarante-deux centiares	10a 42ca	Vergers
Section 41/1 n°86 Lieudit Im Roten Leimen Pour une contenance cadastrale de vingt-huit ares et	28a 56ca	Prés

cinquante-six centiares		
Section 41/1 n°92 Lieudit Auf Der Vorderen Herrenmat Pour une contenance cadastrale de six ares et quarante-deux centiares	6a 42ca	Vergers
Section 41/1 n°93 Lieudit Auf Der Vorderen Herrenmat Pour une contenance cadastrale de dix-huit ares et quarante-et-un centiares	18a 41ca	Vergers
Section 41/1 n°95 Lieudit Auf Von Vorderen Herrenmat Pour une contenance cadastrale de dix-sept ares et cinquante-six centiares	17a 56ca	Prés
Section 41/1 n°96 Lieudit Auf Von Vorderen Herrenmat Pour une contenance cadastrale de dix-sept ares et vingt-quatre centiares	17a 24ca	Prés
Section 41/1 n°97 Lieudit Auf Von Vorderen Herrenmat Pour une contenance cadastrale de dix-neuf ares et soixante-quatre centiares	19a 64ca	Terres
Section 41/1 n°99 Lieudit Auf Von Vorderen Herrenmat Pour une contenance cadastrale de quarante-neuf ares et cinquante-neuf centiares	49a 59ca	Prés
Section 41/1 n°101 Lieudit Auf Von Vorderen Herrenmat Pour une contenance cadastrale de dix-sept ares et quatre-vingt centiares	17a 80ca	Prés
Section 41/1 n°102 Lieudit Auf Von Vorderen Herrenmat Pour une contenance cadastrale de dix-neuf ares et soixante-quatorze centiares	19a 74ca	Prés
Section 41/1 n°103 Lieudit Auf Von Vorderen Herrenmat Pour une contenance cadastrale de dix-neuf ares et quarante-sept centiares	19a 47ca	Prés
Section 41/1 n°104 Lieudit Auf Von Vorderen Herrenmat Pour une contenance cadastrale de vingt-neuf ares et cinquante-huit centiares	29a 58ca	Prés
Section 41/1 n°105 Lieudit Auf Von Vorderen Herrenmat Pour une contenance cadastrale de vingt-six ares et quatre-vingt-onze centiares	26a 91ca	Prés

Section 41/1 n°106 Lieudit Auf Von Vorderen Herrenmat Pour une contenance cadastrale de vingt-cinq ares et quatre-vingt centiares	25a 80ca	Prés
Section 41/1 n°107 Lieudit Auf Von Vorderen Herrenmat Pour une contenance cadastrale de trois ares et soixante-sept centiares	3a 67ca	Prés
Section 41/1 n°111 Lieudit Finkenmatt Pour une contenance cadastrale de douze ares et quarante-six centiares	12a 46ca	Prés
Section 41/1 n°112 Lieudit Finkenmatt Pour une contenance cadastrale de soixante-dix ares et vingt-sept centiares	70a 27ca	Prés
Section 41/1 n°113 Lieudit Finkenmatt Pour une contenance cadastrale de cinquante-neuf ares et huit centiares	59a 08ca	Prés
Section 41/1 n°115 Lieudit Finkenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt-sept ares et vingt-neuf centiares	27a 29ca	Prés
Section 41/1 n°263 /86 Lieudit Im Roten Leimen Pour une contenance cadastrale de quatorze ares et cinquante-six centiares	14a 56ca	Prés
Section 41/1 n°326/75 Lieudit Im Roten Leimen Près Pour une contenance cadastrale de quinze ares et quatre-vingt-un centiares	15a 81ca	Prés
Section 41/1 n°330/79 Lieudit Im Roten Leimen Pour une contenance cadastrale de huit ares et soixante-huit centiares	8a 68ca	Prés
Section 41/1 n°332/80 Lieudit Im Roten Leimen Pour une contenance cadastrale de trente-six ares et soixante-et-onze centiares	36a 71ca	Prés
Section 41/1 n°334/81 Lieudit Im Roten Leimen Pour une contenance cadastrale de quatre ares et quatre-vingt-dix-sept centiares	4a 97ca	Vergers
Section 41/1 n°826/76 Lieudit Im Roten Leimen	17a 32ca	Prés

Pour une contenance cadastrale de dix-sept ares et trente-deux centiares		
Section 41/3 n°34 Lieudit Auf Dem Vordern Brand Pour une contenance cadastrale de vingt-deux ares et soixante-dix-huit centiares	22a 78ca	Prés
Section 41/3 n°35 Lieudit Auf Dem Vordern Brand Pour une contenance cadastrale de vingt-cinq ares et trente-et-un centiares	25a 31ca	Prés
Section 41/3 n°36 Lieudit Sonntagsmatt Pour une contenance cadastrale de cinquante ares et cinquante-deux centiares	50a 52ca	Prés
Section 41/3 n°37 Lieudit Sonntagsmatt Pour une contenance cadastrale de dix-sept ares et quatre-vingt-dix centiares	17a 90ca	Prés
Section 41/3 n°38 Lieudit Sonntagsmatt Pour une contenance cadastrale de trente-cinq ares et quatre-vingt-onze centiares	35a 91ca	Prés
Section 41/3 n°39 Lieudit Sonntagsmatt Pour une contenance cadastrale de trente-et-un ares et vingt-six centiares	31a 26ca	Prés
Section 41/3 n°40 Lieudit Sonntagsmatt Pour une contenance cadastrale de trente-quatre ares et un centiare	34a 01ca	Prés
Section 41/3 n°42 Lieudit Sonntagsmatt Pour une contenance cadastrale de trente-neuf ares et soixante-treize centiares	39a 73ca	Prés
Section 41/3 n°46 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de trente-sept ares et vingt-cinq centiares	37a 25ca	Prés
Section 41/3 n°50 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de douze ares et vingt-sept centiares	12a 27ca	Prés
Section 41/3 n°51 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de quinze ares et huit centiares	15a 08ca	Prés

Section 41/3 n°54 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de vingt-neuf ares et trente-sept centiares	29a 37ca	Terres
Section 41/3 n°55 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de trente-et-un ares et trente-sept centiares	31a 37ca	Prés
Section 41/3 n°57 Lieudit Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de vingt-neuf ares et dix-huit centiares	29a 18ca	Prés
Section 41/3 n°58 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de soixante-dix ares et quarante-cinq centiares	70a 45ca	Prés
Section 41/3 n°59 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de vingt-trois ares et quatre-vingt-quinze centiares	23a 95ca	Prés
Section 41/3 n°60 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de trente ares et cinquante-quatre centiares	30a 54ca	Prés
Section 41/3 n°88 Lieudit Hintere Meierei Pour une contenance cadastrale de vingt-sept ares et trente-et-un centiares	27a 31ca	Prés
Section 41/3 n°90 Lieudit Hintere Meierei Pour une contenance cadastrale de quatorze ares et trente-neuf centiares	14a 39ca	Prés
Section 41/3 n°92 Lieudit Hintere Meierei Pour une contenance cadastrale de dix-huit ares et soixante-seize centiares	18a 76ca	Terres
Section 41/3 n°93 Lieudit Lieudit Hintere Meierei Pour une contenance cadastrale de vingt-huit ares et quarante-neuf centiares	28a 49ca	Prés
Section 41/3 n°95 Lieudit Hintere Meierei Pour une contenance cadastrale de vingt-six ares et quarante-cinq centiares	26a 45ca	Prés
Section 41/3 n°97 Lieudit Hintere Meierei	34a 70ca	Sol, Bois

Pour une contenance cadastrale de trente-quatre ares et soixante-dix centiares		
Section 41/3 n°98 Lieudit Hintere Meierei Pour une contenance cadastrale de vingt-et-un ares et soixante centiares	21a 60ca	Terres
Section 41/3 n°99 Lieudit Hintere Meierei Pour une contenance cadastrale de vingt-et-un ares et seize centiares	21a 16ca	Prés
Section 41/3 n°100 Lieudit Hintere Meierei Pour une contenance cadastrale de dix ares et cinquante-cinq centiares	10a 55ca	Prés
Section 41/3 n°101 Lieudit Hintere Meierei Pour une contenance cadastrale de trente-sept ares et quatre-vingt centiares	37a 80ca	Prés
Section 41/3 n°102 Lieudit Hintere Meierei Pour une contenance cadastrale de vingt-huit ares et cinquante-six centiares	28a 56ca	Prés
Section 41/3 n°234/96 Lieudit Hintere Meierei Pour une contenance cadastrale de vingt-sept ares et quatre-vingt-dix-neuf centiares	27a 99ca	Prés
Section 41/3 n°235/96 Lieudit Hintere Meierei Pour une contenance cadastrale de quatorze ares	14a 00ca	Prés
Section 41/3 n°261/44 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de cinq ares et huit centiares	5a 08ca	Prés
Section 41/3 n°262/45 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de dix ares et cinquante-sept centiares	10a 57ca	Prés
Section 41/3 n°263/45 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de dix-neuf ares et soixante-dix-sept centiares	19a 77ca	Prés
Section 41/3 n°265/49 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de dix ares et trente-six centiares	10a 36ca	Prés

Section 41/3 n°266/52 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de onze ares et soixante-dix-sept centiares	11a 77ca	Vergers Prés
Section 41/3 n°267/52 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de sept ares et soixante-dix-sept centiares	7a 77ca	Prés
Section 41/3 n°269/53 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de six ares et quatre-vingt-dix centiares	6a 90ca	Terres
Section 41/3 n°271/56 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de un are et quatre-et-un centiares	1a 41ca	Terres
Section 41/3 n°273/84 Lieudit Hintere Meierei Pour une contenance cadastrale de cinquante-huit ares et quarante-sept centiares	58a 47ca	Prés
Section 41/3 n°277/89 Lieudit Hintere Meierei Pour une contenance cadastrale de cinquante-sept ares et trois centiares	57a 03ca	Prés
Section 41/3 n°278/46 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de huit ares et soixante-cinq centiares	8a 65ca	Chemin
Section 41/6 n°1 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de un hectare quatre-vingt-dix-huit ares et quatre-vingt-deux centiares	1ha 98a 82ca	Prés
Section 41/6 n°2 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de quinze ares et vingt-sept centiares	15a 27ca	Prés
Section 41/6 n°3 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de vingt-deux ares et quatre-vingt-huit centiares	22a 88ca	Prés
Section 41/6 n°4 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de quarante-neuf ares et quarante-et-un centiares	49a 41ca	Prés
Section 41/6 n°5 Lieudit Mittlere Meierei	23a 41ca	Prés

Pour une contenance cadastrale de vingt-trois ares et quarante-et-un centiares		
Section 41/6 n°6 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de vingt-huit ares et soixante centiares	28a 60ca	Prés
Section 41/6 n°7 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de trente-quatre ares et quatre-vingt-trois centiares	34a 83ca	Prés
Section 41/6 n°8 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de vingt ares et soixante-quatorze centiares	20a 74ca	Prés
Section 41/6 n°13 Lieudit Vorderer Meierei Pour une contenance cadastrale de trente-et-un ares et trente-six centiares	31a 36ca	Prés
Section 41/6 n°14 Lieudit Vorderer Meierei Près Pour une contenance cadastrale de treize ares et quatre centiares	13a 04ca	Prés
Section 41/6 n°16 Lieudit Vorderer Meierei Pour une contenance cadastrale de trente-quatre ares et vingt-cinq centiares	34a 25ca	Vergers Prés
Section 41/6 n°17 Lieudit Vorderer Meierei Pour une contenance cadastrale de trente-cinq ares et quarante-six centiares	35a 46ca	Terres
Section 41/6 n°18 Lieudit Vorderer Meierei Pour une contenance cadastrale de quatorze ares et quatre-vingt-six centiares	14a 86ca	Terres
Section 41/6 n°19 Lieudit Vorderer Meierei Pour une contenance cadastrale de trente-huit ares et soixante-dix centiares	38a 70ca	Terres
Section 41/6 n°20 Lieudit Vorderer Meierei Pour une contenance cadastrale de vingt-sept ares et quarante-huit centiares	27a 48ca	Prés
Section 41/6 n°23 Lieudit Vorderer Meierei Pour une contenance cadastrale de quarante-sept ares et quarante-sept centiares	47a 47ca	Vergers

Section 41/6 n°24 Lieudit Vordere Meierei Pour une contenance cadastrale de vingt-trois ares et trente-et-un centiares	23a 31ca	Prés
Section 41/6 n°26 Lieudit Vordere Meierei Pour une contenance cadastrale de onze ares et quarante-quatre centiares	11a 44ca	Prés
Section 41/6 n°29 Lieudit Vordere Meierei Pour une contenance cadastrale de trente-quatre ares et cinquante-neuf centiares	34a 59ca	Prés
Section 41/6 n°32 Lieudit Vordere Meierei Pour une contenance cadastrale de trente-deux ares et vingt-neuf centiares	32a 29ca	Prés
Section 41/6 n°33 Lieudit Lange Straeng Pour une contenance cadastrale de soixante-trois ares et trente-sept centiares	63a 37ca	Prés
Section 41/6 n°34 Lieudit Lange Straeng Pour une contenance cadastrale de trente-deux ares et quatre-vingt-six centiares	32a 86ca	Prés
Section 41/6 n°35 Lieudit Lange Straeng Pour une contenance cadastrale de onze ares et soixante-deux centiares	11a 62ca	Vergers
Section 41/6 n°36 Lieudit Lange Straeng Pour une contenance cadastrale de vingt-et-un ares et soixante-treize centiares	21a 73ca	Prés
Section 41/6 n°38 Lieudit Lange Straeng Pour une contenance cadastrale de vingt-cinq ares et trente-trois centiares	25a 33ca	Vergers Terres
Section 41/6 n°39 Lieudit Lange Straeng Pour une contenance cadastrale de onze ares et cinquante-cinq centiares	11a 55ca	Prés
Section 41/6 n°40 Lieudit Lange Straeng Pour une contenance cadastrale de cinquante-trois ares et quatre-vingt-treize centiares	53a 93ca	Prés
Section 41/6 n°41 Lieudit Lange Straeng	14a 41ca	Terres

Pour une contenance cadastrale de quatorze ares et quarante-et-un centiares		
Section 41/6 n°42 Lieudit Lange Straeng Pour une contenance cadastrale de trente-deux ares et soixante-et-un centiares	32a 61ca	Prés
Section 41/6 n°43 Lieudit Lange Straeng Pour une contenance cadastrale de trente-cinq ares et cinq centiares	35a 05ca	Prés
Section 41/6 n°46 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de quatre-vingt centiares	80ca	Prés
Section 41/6 n°47 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de douze ares et quatre-vingt-seize centiares	12a 96ca	Prés
Section 41/6 n°48 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de treize ares et trente-cinq centiares	13a 35ca	Prés
Section 41/6 n°49 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de un are et vingt-deux centiares	1a 22ca	Prés
Section 41/6 n°50 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de seize ares et neuf centiares	16a 09ca	Sol
Section 41/6 n°51 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de seize ares et quatorze centiares	16a 14ca	Prés
Section 41/6 n°52 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de seize ares et soixante-trois centiares	16a 63ca	Prés
Section 41/6 n°53 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de trente-deux ares et soixante-sept centiares	32a 67ca	Prés
Section 41/6 n°54 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de dix-huit ares et soixante-quatre centiares	18a 64ca	Prés

Section 41/6 n°55 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de neuf ares et cinquante-six centiares	9a 56ca	Prés
Section 41/6 n°56 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de huit ares et dix-neuf centiares	8a 19ca	Prés
Section 41/6 n°57 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de quatorze ares et quatre-vingt-un centiares	14a 81ca	Terres
Section 41/6 n°58 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de sept ares et quatre-vingt-cinq centiares	7a 85ca	Terres
Section 41/6 n°59 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt-trois ares et dix centiares	23a 10ca	Prés
Section 41/6 n°60 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de onze ares et deux centiares	11a 02ca	Terres
Section 41/6 n°61 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de trente-deux ares et soixante-cinq centiares	32a 65ca	Terres
Section 41/6 n°62 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de dix ares et quatre-vingt-dix centiares	10a 90ca	Terres
Section 41/6 n°63 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt-six ares et trente-trois centiares	26a 33ca	Terres
Section 41/6 n°64 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de douze ares et cinquante centiares	12a 50ca	Vergers
Section 41/6 n°65 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de neuf ares et quatre-vingt-sept centiares	9a 87ca	Vergers
Section 41/6 n°67 Lieudit Obere Herrenmatt	13a 24ca	Vergers

Pour une contenance cadastrale de treize ares et vingt-quatre centiares		
Section 41/6 n°68 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de treize ares et cinquante-deux centiares	13a 52ca	Vergers
Section 41/6 n°69 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de dix-sept ares et quarante-huit centiares	17a 48ca	Terres
Section 41/6 n°70 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de dix-huit ares et soixante-quatorze centiares	18a 74ca	Prés
Section 41/6 n°71 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de quinze ares et quatre-vingt-dix-huit centiares	15a 98ca	Prés
Section 41/6 n°72 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de treize ares et soixante centiares	13a 60ca	Prés
Section 41/6 n°73 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt-huit ares et soixante-douze centiares	28a 72ca	Prés
Section 41/6 n°74 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de huit ares et quatre-vingt-dix-neuf centiares	8a 99ca	Prés
Section 41/6 n°75 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de neuf ares et vingt-et-un centiares	9a 21ca	Vergers
Section 41/6 n°77 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de huit ares et quatre-vingt-cinq centiares	8a 85ca	Prés
Section 41/6 n°79 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de quatorze ares et quatre-vingt-quatorze centiares	14a 94ca	Terres
Section 41/6 n°80 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de neuf ares et vingt-quatre centiares	9a 24ca	Vergers

Section 41/6 n°81 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de dix ares et quatre-vingt-quatre centiares	10a 84ca	Terres
Section 41/6 n°82 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de huit ares et quatre-vingt-dix centiares	8a 90ca	Vergers
Section 41/6 n°83 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de dix-sept ares et cinquante-deux centiares	17a 52ca	Prés
Section 41/6 n°84 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de huit ares et cinquante-deux centiares	8a 52ca	Prés
Section 41/6 n°85 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt-et-un ares et trente-cinq centiares	21a 35ca	Prés
Section 41/6 n°86 Lieudit Obere Herrenmatt Vergers Pour une contenance cadastrale de douze ares et quatorze centiares	12a 14ca	Prés
Section 41/6 n°87 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de onze ares et quatre-vingt-douze centiares	11a 92ca	Vergers Prés
Section 41/6 n°89 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de douze ares et quarante-trois centiares	12a 43ca	Prés
Section 41/6 n°90 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de seize centiares	16ca	Prés
Section 41/6 n°91 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de deux ares et quarante centiares	2a 40ca	Prés
Section 41/6 n°92 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt-huit ares et soixante-deux centiares	28a 62ca	Terres
Section 41/6 n°93 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de trente-et-un et quatre-	31a 91ca	Prés

vingt-onze centiares		
Section 41/6 n°94 Lieudit Obere Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt-six ares et quatre-vingt-onze centiares	26a 91ca	Prés
Section 41/6 n°95 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de onze ares et vingt-quatre centiares	11a 24ca	Prés
Section 41/6 n°96 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt ares et trente-neuf centiares	20a 39ca	Prés
Section 41/6 n°97 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de soixante centiares	60ca	Prés
Section 41/6 n°98 Lieudit Auf Der Herrenmatt Près Pour une contenance cadastrale de deux ares et trente-sept centiares	2a 37ca	Prés
Section 41/6 n°99 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de quatre-vingt-dix-sept ares et cinquante-quatre centiares	97a 54ca	Prés
Section 41/6 n°101 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt-cinq ares et quatre-vingt-dix-sept centiares	25a 97ca	Prés
Section 41/6 n°103 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de dix-sept ares et quatre-vingt-seize centiares	17a 96ca	Prés
Section 41/6 n°105 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt ares et sept centiares	20a 07ca	Prés
Section 41/6 n°106 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de seize ares et vingt-deux centiares	16a 22ca	Prés
Section 41/6 n°107 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt-sept ares et cinquante centiares	27a 50ca	Prés

Section 41/6 n°108 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt-six ares et quatre-vingt-quatorze centiares	26a 94ca	Prés
Section 41/6 n°109 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de treize ares et trente-deux centiares	13a 32ca	Prés
Section 41/6 n°111 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de treize ares et quatre-vingt-huit centiares	13a 88ca	Prés
Section 41/6 n°112 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt ares et vingt-et-un centiares	20a 21ca	Prés
Section 41/6 n°113 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de soixante-huit ares et quatre-vingt-dix centiares	68a 90ca	Prés
Section 41/6 n°117 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de onze ares et cinquante-cinq centiares	11a 55ca	Prés
Section 41/6 n°118 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de onze ares et soixante-seize centiares	11a 76ca	Prés
Section 41/6 n°119 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt ares et un centiare	20a 01ca	Prés
Section 41/6 n°120 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de dix-neuf ares et quatre-vingt-un centiares	19a 81ca	Prés
Section 41/6 n°121 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de cinquante-neuf ares et soixante-six centiares	59a 66ca	Prés
Section 41/6 n°123 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de un hectare quarante-deux ares et quarante-neuf centiares	1ha 42a 49ca	Prés
Section 41/6 n°126 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt-et-un centiares	21ca	Prés

Section 41/6 n°127 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt-six ares et dix-sept centiares	26a 17ca	Prés
Section 41/6 n°128 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt-quatre ares et quatre-vingt-treize centiares	24a 93ca	Prés
Section 41/6 n°129 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de deux ares et vingt-et-un centiares	2a 21ca	Prés
Section 41/6 n°130 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt-sept ares et soixante-quinze centiares	27a 75ca	Prés
Section 41/6 n°131 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de trente-neuf ares et quatre-vingt-dix centiares	39a 90ca	Prés
Section 41/6 n°138 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt-quatre ares et trente centiares	24a 30ca	Prés
Section 41/6 n°139 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de neuf ares et cinquante-sept centiares	9a 57ca	Prés
Section 41/6 n°140 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de cinq ares et trente-sept centiares	5a 37ca	Prés
Section 41/6 n°141 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de quinze ares et quatre-vingt-dix-huit centiares	15a 98ca	Prés
Section 41/6 n°144 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de trois ares et quarante-trois centiares	3a 43ca	Prés
Section 41/6 n°145 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de dix-neuf ares et quatre-vingt-neuf centiares	19a 89ca	Prés
Section 41/6 n°146 Lieudit Mittlere Meierei	15a 16ca	Prés

Pour une contenance cadastrale de quinze ares et seize centiares		
Section 41/6 n°147 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de quatorze ares et quatre-vingt-treize centiares	14a 93ca	Prés
Section 41/6 n°148 Lieudit Mittlere Meierei Pour une contenance cadastrale de vingt ares et dix-neuf centiares	20a 19ca	Vergers
Section 41/6 n°151 Lieudit Lange Straeng Pour une contenance cadastrale de treize ares et sept centiares	13a 07ca	Vergers Prés
Section 41/6 n°152 Lieudit Auf Der Herrematt Pour une contenance cadastrale de seize ares et quatre-vingt-un centiares	16a 81ca	Prés
Section 41/6 n°157 (151) Lieudit Lange Straeng Pour une contenance cadastrale de dix ares et cinq centiares	10a 05ca	Prés
Section 41/6 n°158/94 Lieudit Auf Der Herrenmatt Pour une contenance cadastrale de vingt-quatre ares et vingt-cinq centiares	24a 25ca	Chemin
Sous-total contenance commune de SOMMERAU, ban de l'ancienne commune de BIRKENWALD	44ha 46a 99ca	

Commune de SOMMERAU :**Ban de l'ancienne commune de SALENTHAL**

Section 431/2 n°3 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de vingt-six ares et seize centiares	26a 16ca	Landes
Section 431/2 n°4 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de vingt-neuf ares et douze centiares	29a 12ca	Landes
Section 431/2 n°6 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de trois ares et quatre-	3a 89ca	Prés

vingt-neuf centiares		
Section 431/2 n°7 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de trente-cinq ares et vingt-huit centiares	35a 28ca	Bois
Section 431/2 n°8 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de onze ares et vingt-six centiares	11a 26ca	Landes Prés
Section 431/2 n°10 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de vingt-quatre ares et quatre-vingt-douze centiares	24a 92ca	Landes Prés
Section 431/2 n°11 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de quinze ares et dix centiares	15a 10ca	Landes Prés
Section 431/2 n°12 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de treize ares et quatre-vingt-six centiares	13a 86ca	Landes Prés
Section 431/2 n°13 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de trente-huit ares et vingt-et-un centiares	38a 21ca	Prés
Section 431/2 n°14 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de dix ares et cinquante-huit centiares	10a 58ca	Prés
Section 431/2 n°15 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de neuf ares et soixante-neuf centiares	9a 69ca	Prés
Section 431/2 n°16 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de dix-neuf ares et soixante-et-un centiares	19a 61ca	Prés
Section 431/2 n°18 Lieudit Grosser Schlag Pour une contenance cadastrale de vingt-quatre ares et trente-trois centiares	24a 33ca	Prés
Section 431/2 n°191/2 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de vingt-cinq ares et soixante-cinq centiares	25a 65ca	Landes

Section 431/2 n°194/1 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de trois ares et soixante-six centiares	3a 66ca	Terres
Section 431/2 n°195/1 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de seize ares et cinquante-et-un centiares	16a 51ca	Terres
Section 431/2 n°196/2 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de cinquante-et-un centiares	51ca	Landes
Section 431/3 n°1 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de vingt-neuf ares et quatre-vingt-sept centiares	29a 87ca	Prés
Section 431/3 n°2 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de seize ares et quatre-vingt-cinq centiares	16a 85ca	Prés
Section 431/3 n°3 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de quarante-et-un ares et quarante-huit centiares	41a 48ca	Prés
Section 431/3 n°4 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de sept ares et trente-sept centiares	7a 37ca	Terres
Section 431/3 n°6 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de dix-huit ares et quatre centiares	18a 04ca	Prés
Section 431/3 n°7 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de vingt-huit ares et cinquante-six centiares	28a 56ca	Terres
Section 431/3 n°8 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de vingt-sept ares et trente-huit centiares	27a 38ca	Terres Prés
Section 431/3 n°9 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de trente-neuf ares et trente-neuf centiares	39a 39ca	Prés
Section 431/3 n°10 Lieudit Steinaeckerle	15a 00ca	Prés

Pour une contenance cadastrale de quinze ares		
Section 431/3 n°12 Lieudit Steinaeckerle Pour une contenance cadastrale de trente-cinq ares et trente-deux centiares	35a 32ca	Prés
Section 431/3 n°13 Lieudit Steinaeckerle Pour une contenance cadastrale de dix-huit ares et quarante-et-un centiares	18a 41ca	Prés
Section 431/3 n°14 Lieudit Steinaeckerle Pour une contenance cadastrale de vingt-trois ares et vingt-sept centiares	23a 27ca	Prés
Section 431/3 n°15 Lieudit Steinaeckerle Pour une contenance cadastrale de treize ares et soixante-treize centiares	13a 73ca	Prés
Section 431/3 n°16 Lieudit Steinaeckerle Pour une contenance cadastrale de quatorze ares et quarante-six centiares	14a 46ca	Prés
Section 431/3 n°125 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de un hectare soixante-cinq ares et vingt-trois centiares	1ha 65a 23ca	Landes
Section 431/3 n°126 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de quinze ares et quatre-vingt-quinze centiares	15a 95ca	Prés
Section 431/3 n°127 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de dix-huit ares et huit centiares	18a 08ca	Terres
Section 431/3 n°128 Lieudit Drachenloch Prés Pour une contenance cadastrale de neuf ares et quatre-vingt-quatre centiares	9a 84ca	Prés
Section 431/3 n°129 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de quatorze ares et quatre-vingt-six centiares	14a 86ca	Terres
Section 431/3 n°130 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de vingt-six ares et soixante-et-un centiares	26a 61ca	Prés

Section 431/3 n°131 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de quatorze ares et treize centiares	14a 13ca	Prés
Section 431/3 n°132 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de quatorze ares et dix centiares	14a 10ca	Terres
Section 431/3 n°133 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de vingt-sept ares et soixante-dix-sept centiares	27a 77ca	Terres
Section 431/3 n°134 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de onze ares et dix-huit centiares	11a 18ca	Terres
Section 431/3 n°135 Lieudit Drachenloch Pour une contenance cadastrale de quinze ares et quatre-vingt-quatre centiares	15a 84ca	Terres
Sous total contenance de la commune de Sommerau ban de l'ancienne commune de SALENTAL	9ha 71a 06ca	
TOTAL contenance	61ha 39a 30ca	

Tel que lesdits immeubles existent avec toutes leurs dépendances, tous immeubles par destination qui en dépendent et tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Article 3 - ORIGINE DE PROPRIÉTÉ :

Les immeubles objets des présentes sont inscrits au livre foncier de Hengwiller et Sommerau au nom de :
SYNDICAT MIXTE DU GOLF DE LA SOMMERAU

Ce dernier les a acquis en vertu de titres réguliers, pour la majeure partie suivant acte de vente amiable et pour le surplus suivant ordonnance d'expropriation rendue par le Juge de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg (jugement du 23 décembre 2011 RG 11/00019 et jugement du 8 juin 2012 RG 12/00001).

Pour une plus ample origine de propriété, les parties se réfèrent aux annexes du livre foncier.

Article 4 - CONDITIONS GÉNÉRALES :

L'attribution est consentie et acceptée sous les charges et conditions énumérées ci-après, étant précisé qu'aucune d'entre elles :

- ne nécessite une publication au fichier immobilier,
- n'entraîne la perception distincte de taxe.

Article 5 - PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE :

Le DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN et la RÉGION GRAND EST auront la propriété ainsi que la jouissance des biens qui leur sont attribués au jour de la signature des présentes.

Lesdits biens sont libres de toute location, occupation quelconque et de tout contrat d'affichage.

Article 6 – CARACTÈRE GRATUIT DE L'ATTRIBUTION :

La présente attribution constitue une opération de liquidation faite dans le cadre de la dissolution du SYNDICAT MIXTE DU GOLF DE LA SOMMERAU. Le Département du Bas-Rhin et la Région Grand Est ; collectivités attributaires aux termes du présent acte, avaient seules contribué financièrement aux dépenses d'investissement ayant permis l'acquisition des biens immobiliers objets des présentes, et ce pour des montants supérieurs à la valeur actuelle des biens concernés. Pour cette raison, l'attribution est faite à titre gratuit, la contrepartie financière correspondant à la valeur des terrains ayant déjà été acquittée par le Département et par la Région dans le cadre des conventions de financement conclues respectivement avec le disposant.

Article 7 – DÉCLARATIONS POUR L'ADMINISTRATION FISCALE

Le DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN et LA RÉGION GRAND EST bénéficient de l'exonération de tous droits au profit du Trésor en application de l'article

1042 du Code Général des Impôts, modifié par l'article 21-1-1° de la loi n°82.1126 du 29 décembre 1982.

Les parties déclarent que les biens immobiliers présentement attribués ont été estimés par la Direction Générale des Finances Publiques de Saverne les 3 et 9 décembre 2019 à la valeur vénale de 36 000 HT pour les biens situés dans la commune de HENGWILLER, 270 902,50 € HT pour les biens situés dans la commune de la SOMMERAU et qui dépendaient anciennement des communes de BIRKENWALD et de SALENTHAL.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE NORMALISÉE

PROJ

SECONDE PARTIE DÉVELOPPÉE

Article 8 – PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES D'URBANISME

Les dispositions d'urbanisme applicables aux biens objets des présentes sont les suivantes :

- zone A et NL du PLU de la commune de HENGWILLER
- zone Ng du PLU de la commune de SOMMERAU

Article 9 – ABSENCE DE DROIT DE PRÉEMPTION

La présente attribution échappe au droit de préemption urbain et au droit de préemption de la SAFER comme étant constitutive d'une opération de liquidation et de partage des actifs du Syndicat Mixte de la Sommerau. Cette opération ne constitue pas en tant que telle une cession à titre onéreux ou gratuit, l'attribution indivise étant une contrepartie des apports faits par le Département du Bas-Rhin et la Région Grand Est.

Article 10 - CHARGES ET CONDITIONS

La présente attribution est consentie et acceptée sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment celles suivantes, à l'exécution desquelles Monsieur ++++ et Monsieur Jean-Luc BOHL, ès-qualités, obligent respectivement le DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN et la RÉGION GRAND EST:

Etat des biens – Contenance – Vices cachés :

Les ATTRIBUTAIRES prendront les biens cédés dans l'état où ils se trouvent au jour fixé pour l'entrée en jouissance sans pouvoir exercer aucun recours ni répétition contre le SYNDICAT MIXTE DU GOLF DE LA SOMMERAU pour raison, soit de mauvais état du sol ou du sous-sol, fouilles ou excavations, de mitoyenneté, communauté, vue, jour, passage, défaut d'alignement, vices apparents ou cachés, et enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance sus-indiquée, toute différence entre cette contenance et celle réelle,

en plus ou en moins, si elle existe, excédât-elle-même un vingtième, devant faire le profit ou la perte des ATTRIBUTAIRES.

Le SYNDICAT MIXTE DE LA SOMMERAU ne sera pas tenu à la garantie des vices cachés pouvant affecter le sol ou le sous-sol.

Plan de prévention des risques :

Le DISPOSANT déclare, conformément aux dispositions de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement, que :

- **concernant les risques naturels prévisibles:**

- la commune de HENGWILLER dont dépendent les biens attribués n'est pas située dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles au vu des informations mises à disposition par la préfecture.
- bien que la commune de SOMMERAU dont dépendent les biens attribués soit située dans le périmètre d'un plan de préventions des risques naturels approuvé - *inondations* au vu des informations mises à disposition par la préfecture, les immeubles objets des présentes ne sont pas situés dans la zone couverte par ce plan, ainsi qu'il résulte des plans joints à l'arrêté préfectoral

- **concernant les risques miniers:**

les communes dont dépendent les biens attribués ne sont pas situées dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers au vu des informations mises à disposition par la préfecture.

- **concernant les risques technologiques:**

les communes dont dépendent les biens attribués ne sont pas situées dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques au vu des informations mises à disposition par la préfecture.

- à sa connaissance, les immeubles objets des présentes n'ont subi aucun sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité d'assurance garantissant les risques de catastrophes naturelles (C. assur., art. L. 125-2) ou technologiques (C. assur., art. L. 128-2).

- **concernant les zones de sismicité** : que les immeubles objets des présentes sont situés dans une zone de sismicité zone 3 (modérée).

Aléa retrait-gonflement des argiles

Il résulte de la cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles mise à disposition et dont copie est ci-annexée que les immeubles objets des présentes sont situés en zone d'aléa faible.

Garantie d'éviction :

Le DISPOSANT sera tenu à la garantie d'éviction dans les termes de droit et s'oblige à rapporter à ses frais les certificats de radiation des inscriptions hypothécaires pouvant grever les biens attribués.

Impôts et charges :

Les ATTRIBUTAIRES acquitteront, à compter du jour de l'entrée en jouissance, toutes redevances, cotisations, impôts et contributions de toutes natures auxquels les biens cédés peuvent ou pourraient être assujettis le tout de manière qu'aucun recours ne puisse être exercé contre le SYNDICAT MIXTE DE LA SOMMERAU à cet égard.

Affirmation de sincérité :

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts que le présent acte ne contient aucune stipulation de prix ou de soulte, elles reconnaissent avoir été informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Article 11 – FORMALITÉS ET PUBLICITÉ FONCIÈRE

Les parties requièrent le transfert de propriété des biens ci-dessus désignés en indivision au profit :

- du DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN à hauteur de 3947/10000èmes
- de la RÉGION GRAND EST à hauteur de 6053/10000èmes

Une copie authentique du présent acte sera publiée au service de publicité foncière compétent et transmise auprès des ATTRIBUTAIRES.

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, les parties, agissant en intérêt commun, donnent tous pouvoirs nécessaires à Monsieur Jean-Luc BOHL, représentant la RÉGION GRAND EST, à l'effet de faire et signer toutes déclarations, dresser et signer tous actes complémentaires rectificatifs ou modificatifs des présentes, dans le but de mettre ces derniers en concordance avec le fichier immobilier et les documents cadastraux.

Article 12 – FRAIS ET DROITS

Tous les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence, ainsi que tous droits et taxes susceptibles, le cas échéant, de

découler des obligations fiscales incombant à leur charge personnelle, seront à la charge exclusive du DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN et de la RÉGION GRAND EST, à proportion de leurs quotités respectives, ainsi que Monsieur Frédéric BIERRY et Monsieur Jean-Luc BOHL les y obligent.

Article 13 - REMISE DES TITRES

Le SYNDICAT MIXTE DU GOLF DE LA SOMMERAU s'engage à remettre au DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN et à la RÉGION GRAND EST les titres de propriété concernant les biens transférés.

Le DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN et la RÉGION GRAND EST pourront toutefois se faire délivrer des expéditions ou extraits de qui il appartiendra de se subroger dans tous les droits du SYNDICAT MIXTE DU GOLF DE LA SOMMERAU à ce sujet.

Article 14 - ÉLECTION DE DOMICILE :

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à la Maison de Région à STRASBOURG, 1, Place Adrien Zeller à STRASBOURG.

Article 15 - DÉPÔT DE LA MINUTE :

La minute du présent acte sera déposée aux archives de la RÉGION.

Fait et passé à STRASBOURG, en la Maison de Région
Les jours, mois et an ci-dessus.

Zéro renvoi
Zéro mots nuls

LE DISPOSANT
POUR LE SYNDICAT MIXTE DU GOLF DE LA SOMMERAU

Monsieur ++++

LES ATTRIBUTAIRES

POUR LE DÉPARTEMENT DU
BAS-RHIN

POUR LA REGION GRAND EST

Monsieur Frédéric BIERRY

Monsieur Jean-Luc BOHL

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL GRAND EST

Monsieur Jean ROTTNER

PROJET

Je, soussigné, Jean ROTTNER, Président du Conseil Régional GRAND EST,

Certifie la présente expédition, rédigée sur 38 pages dont 29 pages pour la partie normalisée, exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publicité, approuve zéro renvoi,

Certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête et en pages n° 2, à la suite de leurs noms et dénomination, lui a été régulièrement justifiée et spécialement au vu de leurs statuts

Le Président,

Jean ROTTNER

PROJET